

TROISIÈME SESSION

CINQUIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 28 juin 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

LE PRÉSIDENT donne lecture de l'arrêt de la Cour concernant l'intervention de la Pologne dans l'affaire du *Wimbledon* (Annexe 23).²⁾

La séance est levée à 11 heures.

Le Président de la Cour :
(Signé) LODER
Le Greffier de la Cour :
(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Treizième séance de la Cour.

2) Non reproduit ici; voir le *Recueil des Arrêts*, n° 1, série A, des publications de la Cour. Copie de la décision de la Cour a été dûment transmise aux Agents des parties au différend et de la partie intervenante.

THIRD ORDINARY SESSION

FIFTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on June 28th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding.⁽¹⁾*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S. "Wimbledon."

THE PRESIDENT read out the judgment of the Court on the subject of the Polish intervention in the "Wimbledon" case (Annex 23).⁽²⁾

The Court rose at 11 a.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) Thirteenth meeting of the Court.

(2) Not reproduced here; See *Collection of Judgments*, No. 1, Series A of the publications of the Court. Communication of this decision was duly made to the Agents of the parties concerned and the party intervening.

TROISIÈME SESSION

SIXIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 5 juillet 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE.

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *Juge national*.

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

LE PRÉSIDENT prie le Greffier d'énoncer l'affaire soumise à la Cour.

LE GREFFIER déclare qu'il s'agit de l'affaire entre les Gouvernements de Sa Majesté britannique, de la République française, de Sa Majesté le Roi d'Italie et de Sa Majesté l'Empereur du Japon, d'une part, et le Gouvernement de l'Empire allemand, d'autre part, au sujet de l'empêchement mis au passage du vapeur *Wimbledon* dans le canal de Kiel, le 21 mars 1921.

1) Dix-septième séance de la Cour.

THIRD SESSION

SIXTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 5th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

LORD FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE. BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon the Registrar to announce the case before the Court.

The REGISTRAR stated that the affair was that between the Governments of His Britannic Majesty, the French Republic, the King of Italy and H.M. the Emperor of Japan of the one part, and the Government of the German Empire on the other part, with regard to the refusal of passage through the Kiel Canal to the steamship "Wimbledon" on March 21st, 1921.

(1) Seventeenth meeting of the Court.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Basdevant, Agent du Gouvernement français.

M. BASDEVANT fait l'exposé reproduit à l'annexe 24. ¹⁾

La séance est suspendue de 12 h. 30 à 15 h.

A la reprise de la séance, M. BASDEVANT poursuit son exposé.

A 17 h. 55, M. Basdevant déclare, en réponse à une demande du Président, que le reste de son discours durera encore environ une heure. En conséquence, le Président fait savoir que l'audience sera poursuivie le vendredi 6 juillet à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h.

Le Président de la Cour:

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour:

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD

1) Voir deuxième Partie, n^o 23, pp. 137.

The PRESIDENT called upon M. Basdevant, Agent for the French Government.

M. BASDEVANT made the statement reproduced in Annex 24. (1)

The sitting was suspended from 12.30 p.m. until 3 p.m.

On the resumption, M. BASDEVANT continued his statement.

At 5.55 p.m., in reply to a question from the President, M. Basdevant stated that the remainder of his speech would occupy about one hour. The President therefore stated that the Court would continue the hearing on Friday, July 6th, at 10.30 a.m.

The Court rose at 6 p.m.

(Signed) LODER,

President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD.

Registrar.

(1) See Part II, No. 23, pp. 190.

TROISIÈME SESSION.

SEPTIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 6 juillet 1923. à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. Basdevant, agent du Gouvernement français, pour la suite de son exposé.

M. BASDEVANT fait la fin de l'exposé reproduit à l'annexe 25.²⁾ Il dépose sur le bureau de la Cour les documents dont le texte est reproduit aux annexes 25a et 25b.³⁾

Le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à sir Cecil Hurst, agent du Gouvernement britannique.

1) Dix-huitième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 24, pp. 221.

3) Voir deuxième Partie, n° 25 et n° 26, pp. 247.

THIRD SESSION

SEVENTH
PUBLIC MEETING

*held at the Peace Palace, The Hague.
on July 6th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called on M. Basdevant, Agent of the French Government, to continue his statement.

M. BASDEVANT continued the statement reproduced in Annex 25. (2) He filed with the Court the documents reproduced in Annexes 25a and 25b. (3)

The PRESIDENT then called on Sir Cecil Hurst, Agent of the British Government.

(1) Eighteenth meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 24, pp. 237.

(3) See Part II, No. 25 and No. 26, pp. 247.

SIR CECIL HURST fait l'exposé reproduit à l'annexe 26. 1)

La séance est suspendue de 12 h. 45 à 15 h.15.

A la reprise de la séance, SIR CECIL HURST poursuit son exposé.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. le Comm. PILOTTI, agent du Gouvernement italien, qui fait l'exposé reproduit à l'annexe 27. 2)

M. ITO, agent du Gouvernement japonais, fait l'exposé reproduit à l'annexe 28. 3)

M. OLECHOWSKI, agent du Gouvernement polonais, déclare se rallier aux arguments et conclusions de ses collègues et renonce à faire un exposé spécial au nom du Gouvernement polonais.

La séance est levée à 17 h. 20.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 27, pp. 267.

2) Voir deuxième Partie, n° 28, pp. 278.

3) Voir deuxième Partie, n° 29, pp. 288.

SIR CECIL HURST made the statement reproduced in Annex 26. (1)

The sitting was adjourned from 12.45 p.m. to 3.15 p.m.

On resumption, SIR CECIL HURST continued his statement.

The PRESIDENT then called on Commendatore PILOTTI, Agent of the Italian Government, who made the statement reproduced in Annex 27. (2)

M. ITO, Agent of the Japanese Government, made the statement reproduced in Annex 28. (3)

M. OLECHOWSKI, Agent of the Polish Government, stated that he agreed with the arguments and conclusions of his colleagues, and would not make a special statement on behalf of the Polish Government.

The Court rose at 5.20 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) A. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

1) See Part II, No. 27, pp. 252.

2) See Part II, No. 28, pp. 283.

3) See Part II, No. 29, pp. 293.

TROISIÈME SESSION

HUITIÈME
SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 7 juillet 1923. à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,

MOORE,

DE BUSTAMANTE,

ALTAMIRA,

ODA,

ANZILOTTI,

HUBER,

WANG,

M. SCHÜCKING, *Juge national*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

L'affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT, en donnant la parole à M. Schiffer, représentant du Gouvernement allemand, expose qu'à la requête de la partie défenderesse, la Cour a autorisé M. Schiffer à employer devant la Cour la langue allemande. L'exposé de M. Schiffer sera rendu en français par l'interprète procuré à cet effet par la partie défenderesse, et le texte français, qui sera considéré par la Cour comme faisant foi, sera ensuite rendu en anglais par les interprètes de la Cour.

1) Vingtième séance de la Cour.

THIRD SESSION

EIGHTH
PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 7th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

- MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *National Judge*,
M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT, in calling upon M. Schiffer, representative of the German Government, stated that, on the application of the respondent party, the Court had authorised the use of the German language by M. Schiffer before the Court. M. Schiffer's speech would be rendered into French by an interpreter provided by the respondent party, and the French text, which would be considered by the Court as the authoritative one, would then be rendered into English by the Court interpreters.

(1) Twentieth meeting of the Court.

M. BASDEVANT prie la Cour de bien vouloir remarquer que, d'après les termes de l'article 39 du Statut de la Cour, c'est à la requête des *parties* (ce mot étant au pluriel) que la Cour peut autoriser l'emploi d'une langue autre que le français ou l'anglais. Il en conclut que la requête devrait être faite après accord entre les parties et il désire, en conséquence, faire toutes réserves de principe au sujet de la solution que la Cour a admise ; cependant, en l'occurrence, il admet qu'il y avait de bonnes raisons pour permettre à l'agent allemand de parler en sa propre langue.

Le PRÉSIDENT, au nom de la Cour, prend acte des observations de M. Basdevant.

M. SCHIFFER, s'exprimant en allemand, fait l'exposé dont la version française, telle que la rend l'interprète de la partie défenderesse, est reproduite à l'annexe 29.¹⁾

Prochaine séance de la Cour.

La Cour s'ajourne au lundi 9 juillet, à 10 h. 30, pour la suite de l'exposé du représentant du Gouvernement allemand.

La séance est levée à 12 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

(1) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 298.

M. BASDEVANT asked, leave of the Court to point out that Article 39 of the Statute provided that the Court may, at the request of the *parties* (this word being in the plural), authorize a language other than French or English to be used. Understanding this to mean that the application had to be made by agreement between the several parties, he desired to express his reserve on principle in regard to the solution admitted by the Court; on this particular occasion he admitted that there were good reasons for allowing the German agent to speak in his own language.

The PRESIDENT, in the name of the Court, took note of M. Basdevant's observations.

M. SCHIFFER, speaking in German, made a statement, the French of which, as rendered by the interpreter of the respondent party, is reproduced as Annex 29. (1)

Next meeting of the Court.

The Court adjourned until Monday, July 9th, at 10.30 a.m., when the representative of the German Government would continue his speech.

The Court rose at 12.50 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, No. 30, pp 309.

TROISIÈME SESSION

NEUVIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye,
le 9 juillet 1923, à 10 h. 30.
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
de BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *Juge national*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. Schiffer, Agent du Gouvernement allemand.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 30²⁾.

La séance est suspendue de 12 h. 30 à 3 h. 15.

A la reprise de la séance, M. SCHIFFER continue son exposé.

Le PRÉSIDENT fait savoir que la Cour siégera le lendemain

1) Vingt-et-unième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 316.

THIRD SESSION

NINTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 9th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President*,
WEISS, *Vice-President*,

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
de BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge*,

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court*.

The case of the S.S. "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon M. Schiffer, Agent of the German Government.

M. SCHIFFER made the statement reproduced in Annex 30. (2)

The Sitting was adjourned from 12.30 p.m. to 3.15 p.m.

When the Court reassembled, M. SCHIFFER continued his statement.

The PRESIDENT stated that the Court would sit at

(1) Twenty-first meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 30, pp. 334.

matin à 10 h. 30 pour entendre la fin de l'exposé de M. Schiffer. Le Président donnera ensuite la parole aux Agents des Gouvernements demandeurs.

La séance est levée à 5 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER.

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

10.30 a.m. on the following morning to hear the termination of M. Schiffer's statement. The President would then call on the Agents of the Applicant Governments.

The Court rose at 5.50 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

TROISIÈME SESSION

DIXIÈME SÉANCE PUBLIQUE

*tenue au Palais de la Paix, La Haye.
le 10 juillet 1923, à 10 h. 30,
sous la présidence de M. Loder, Président.¹⁾*

Présents :

MM. LODER, *Président*,
WEISS, *Vice-Président*,
Lord FINLAY,
MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,
M. SCHÜCKING, *Juge national*,
M. HAMMARSJÖLD, *Greffier de la Cour*.

Affaire du vapeur « Wimbledon ».

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. SCHIFFER, Agent du Gouvernement allemand, pour la suite de son exposé. (Annexe 31.)²⁾

Après la fin de l'exposé de M. Schiffer, le PRÉSIDENT donne la parole à M. BASDEVANT, qui déclare parler au nom de toutes les Puissances requérantes et qui fait l'exposé reproduit à l'annexe 32.³⁾

L'audience est suspendue de 12 h. 30 à 15 h.

1) Vingt-troisième séance de la Cour.

2) Voir deuxième Partie, n° 30, pp. 350.

3) Voir deuxième Partie, n° 31, pp. 363.

THIRD SESSION

TENTH PUBLIC SITTING

*held at the Peace Palace, The Hague,
on July 10th, 1923, at 10.30 a.m.,
the President, M. Loder, presiding. (1)*

Present :

MM. LODER, *President,*
WEISS, *Vice-President,*

Lord FINLAY,

MM. NYHOLM,
MOORE,
DE BUSTAMANTE,
ALTAMIRA,
ODA,
ANZILOTTI,
HUBER,
WANG,

M. SCHÜCKING, *National Judge,*

M. HAMMARSKJÖLD, *Registrar of the Court.*

The case of the S.S "Wimbledon."

The PRESIDENT called upon M. SCHIFFER, Agent for the German Government, to continue his speech. (Annex 31.) (2)

When M. Schiffer had concluded his speech, The PRESIDENT called upon M. BASDEVANT, who, stating that he was replying in the name of all the Applicant Parties, made the speech reproduced as Annex 32. (3)

The sitting was suspended from 12.30 p.m. to 3.30 p.m.

(1) Twenty-third meeting of the Court.

(2) See Part II, No. 30, pp. 357.

(3) See Part II, No. 31, pp. 383.

Lors de la reprise de l'audience, M. BASDEVANT termine sa réponse. (Annexe 32a.)¹⁾

Le PRÉSIDENT prie alors M. Schiffer de présenter ses remarques finales.

M. SCHIFFER fait l'exposé reproduit à l'annexe 33.²⁾

Le PRÉSIDENT déclare terminée la suite des audiences publiques à propos de l'affaire *Wimbledon* et annonce que l'arrêt de la Cour sera rendu à une date qui sera ultérieurement annoncée.

La séance est levée à 17 h. 50.

Le Président de la Cour :

(Signé) LODER,

Le Greffier de la Cour :

(Signé) Å. HAMMARSKJÖLD.

1) Voir deuxième Partie, n° 31, pp. 369.

2) Voir deuxième Partie, n° 32, pp. 396

On the resumption, M. BASDEVANT concluded his reply. (Annex 32a.) (1)

The PRESIDENT then called upon M. Schiffer to present his concluding statement.

M. SCHIFFER made the speech reproduced as Annex 33.(2)

The PRESIDENT then stated that the public hearings in regard to the S.S. «Wimbledon» case were terminated, and that the judgment of the Court would be delivered at a date to be announced later.

The Court rose at 5.50 p.m.

(Signed) LODER,
President.

(Signed) Å. HAMMARSKJÖLD,
Registrar.

(1) See Part II, No. 31, pp. 385.

(2) See Part II, No. 32, pp. 402.